

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2023/081

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....  
**EXTRAIT**

**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
-----

**Arrondissement de  
BESANCON**

**Canton de Besançon 1**

**Nota – le Maire certifie que  
la convocation a été faite le  
09/11/2023 et que le nombre  
des membres en exercice est  
de dix neuf.**

Séance du 13/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

Présents :

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET, DUBOIS, BORRINI, PRALON (à partir du point 8), SANDER, LECLERC, TANNIERES ;  
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, HOUSSIN, PONS, LAPOUGE.

Absents excusés : Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Monsieur Sébastien COUDRY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**CONVENTION POUR LA REVENTE DE MATERIELS DE COMPOSTAGE INDIVIDUELS**

Le SYBERT organise la vente de matériels de compostage individuels pour les habitants de son territoire et pour les communes qui souhaiteraient en faire usage pour leurs propres besoins.

Une convention encadre l'organisation de la vente des composteurs individuels par le sybert.

Monsieur le Maire propose aux conseiller d'accepter cette convention entre la Commune et le SYBERT.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, avec le SYBERT pour la revente de matériels de compostage individuels.*

**Fait et délibéré, le 13 novembre 2023**

**Le Maire,**

**Émile BOURGEOIS.**

